

d) Les institutions spécialisées

Un des principaux points forts du système onusien réside dans la contribution qu'apportent les quatorze institutions spécialisées à leurs domaines d'activité respectifs. Ce sont des organisations intergouvernementales autonomes, distinctes, dotées chacune de leurs propres organes exécutif et délibératif, d'un secrétariat et d'un budget, mais liées aux Nations Unies par des accords spéciaux et par le Conseil économique et social qui joue un rôle central. Elles traitent de diverses grandes questions: sécurité aérienne, normes et recherche médicales, services postaux, prévisions du temps, etc. Si les Etats veulent collaborer ainsi dans leur intérêt commun, les organisations internationales à caractère fonctionnel sont indispensables. Elles représentent l'"infrastructure" de la politique planétaire.

Les institutions remportent leur plus grand succès dans des domaines où une action nationale se révèle à elle seule insuffisante ou inappropriée, ainsi que le prouvent le Programme de la Veille météorologique mondiale et la campagne que mène l'Organisation mondiale de la santé pour l'éradication de la variole. Il n'a pas été possible d'accomplir autant de progrès dans les domaines où intervenaient des questions liées à un différend international ou lorsque les systèmes politiques nationaux auraient pu souffrir de la réforme des structures qui, souvent, est un préalable au développement. En ce qui a trait aux actes de piraterie aérienne, par exemple, l'Organisation de l'Aviation civile internationale a adopté un manuel exposant l'ensemble des principes directeurs sur des aspects techniques de la sécurité. Toutefois, les efforts déployés en vue d'assurer l'engagement de poursuites contre les "terroristes" n'ont remporté qu'un succès limité. Les missions de l'Organisation internationale du travail sur l'emploi ou celles de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture sur le développement rural ont parfois été contrecarrées, dans certains pays, par des intérêts politiques qui s'opposaient à la mise en oeuvre de programmes de redistribution des revenus ou de réforme agraire.

La majorité des Etats membres désirent rendre les institutions spécialisées plus aptes à répondre aux aspirations du tiers monde et les utiliser effectivement comme des instruments venant appuyer leurs objectifs sociaux, économiques et politiques. Les exigences premières et l'organisation des institutions sont donc soit remises en question, soit en passe d'être changées. L'accroissement rapide de leurs dépenses, consacrées principalement à des activités qui intéressent directement le monde en développement, constitue un signe de cette tendance à les mettre à l'heure des aspirations du tiers monde. Leur budget s'est accru au rythme annuel moyen de 20 p. cent au cours des cinq dernières années, et cette hausse a mis à l'épreuve la bonne volonté du petit groupe d'Etats industrialisés d'où proviennent la majeure partie des revenus. Aux termes des règlements financiers existants, les budgets ordinaires servent à compenser les frais administratifs et les activités de réglementation (en particulier, les télécommunications internationales et le commerce maritime) dont bénéficient tous les membres; par ailleurs, les pays sont "mis à contribution"